



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

www.sepanso40.fr



## Au jour le jour – Avril 2024

01 04 : Tosse – La SEPANSO s'adresse à la préfète des Landes : « *Nous venons vers vous au titre des courriers que nous avons échangés avec le maire de Tosse en 2021 que nous mettons en relation avec les constructions actuellement en cours réalisées par M. D'Incau. Au départ il s'agissait de la construction d'un atelier de réglage de club de golf. Dans la réalité l'atelier est constitué d'au moins trois bâtiments, les aménagements paysagers très exotiques réalisés après avoir détruit des entités de barradeaux sont sous bonne surveillance d'une clôture tout aussi hideuse qu'improbable en zone agricole. Vous imaginez bien que l'entretien de ce practice nécessitera pour le moins son arrosage....* »

01 04 : Consultation du public - Projet de décret portant diverses dispositions d'application de la loi industrie verte et de simplification en matière d'environnement  
<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/decret-portant-diverses-dispositions-d-application-a2996.html>

Georges Cingal a produit une série de 6 observations pour critiquer ce projet qui va à l'encontre de la démocratie participative.

02 04 : Rencontre Fibois//SEPANSOs – Georges Cingal a représenté la SEPANSO Landes – Travaux sur la fiche Feuillus

02 04 : Payros-Cazautets – CoPil site Natura 2000 des côteaux du Tursan – SEPANSO excusée.

03 04 : Barcelonne du Gers – SAGE Adour Amont – Document de travail « Ébauche de stratégie n° 1 » : 32 pages – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

04 04 : Moliets – La SEPANSO adresse un nouveau courrier à la préfète des Landes au sujet des travaux à l'embouchure du Courant d'Huchet (2 pages)

04 04 : Messanges – Dossiers 2300151 et 2202500 – Le Tribunal administratif adresse aux Amis de la Terre et à la SEPANSO le jugement en date du 02/04/2024 : « *Les requêtes sont rejetées...* » Les associations demandaient l'annulation de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 délivrant une autorisation de défrichement des parcelles AD 510 et 511 et de l'arrêté municipal délivrant un permis de construire 26 logements collectifs. Pour contester ce jugement, il faut former une requête devant le Conseil d'État. La commune a été classée « en tension » (plus demandes de logements que d'offres)

04 04 : Moliets – Courant d'Huchet – Réponse de la DDTM des Landes à l'avis n° 20236701 du 25 janvier 2024 formulé par la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) :  
« *M. S ; (militant SEPANSO) a demandé à la DDTM des Landes de lui communiquer l'autorisation ministérielle permettant les travaux au niveau de l'embouchure du courant d'Huchet au titre des travaux en réserve naturelle nationale (RNN) et vous a saisi dans ce cadre. Ainsi et par votre avis 20236701 du 5 janvier 2024, vous demandez à la directrice de la DDTM des Landes de transmettre ce document à l'intéressé.*

*Je vous informe qu'il ne s'agit pas d'un refus de la DDTM à transmettre cette autorisation, celle-ci n'a jamais été délivrée. Nous ne pouvons donc transmettre ce document qui n'existe pas. »*

La DDTM nous apporte enfin la preuve que les travaux du détournement de l'estuaire du Courant d'Huchet ont toujours été réalisés dans l'illégalité.

04 04 : Mont de Marsan - Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites – Formation Sites – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

04 04 : Orx – Dossier 2002351 - – Le Tribunal administratif adresse à l'association Rewild, à l'association Défense des Milieux Aquatiques et à la SEPANSO le jugement en date du 02/04/2024 : « La requête de l'association DMA et de l'association Rewild est rejetée » - Les associations demandaient au préfet des Landes d'interdire la pratique de la chasse à proximité de la réserve naturelle et du site Natura 2000.

04 04 : La proposition de loi "*visant à protéger la population des risques liés aux PFAS*" a été adoptée à l'Assemblée nationale – Aucun député n'a osé voter contre le projet visant à protéger la population.

05 04 : THT France Espagne – Le Tribunal administratif de Bordeaux adresse aux requérants (Commune de Seignosse, SEPANSO 40, et Landes Aquitaine Environnement) l'ordonnance du 5 avril 2024 rejetant les requêtes 2402083 et 2402088 (7 pages)

05 04 : Pompejac (33730) – Réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 de la vallée du Ciron – Georges Cingal, qui a demandé à être excusé, a confié à Philippe Barbedienne le soin de représenter la SEPANSO 40.

05 04 : Bougue – La SEPANSO reçoit la réponse de DDTM (02/04/2024) à notre demande d'informations concernant le ball-trap (courrier du 28 février) : « ... le ball-trap est toujours en activité ... la préfecture n'a pas reçu de courrier de demande de fermeture de la part du maire de Bougue ... l'enquête de la gendarmerie a été transmise au procureur de la République en février 2024... »  
La SEPANSO, étonnée, interroge le maire de Bougue.

05 04 : Azur – La SEPANSO avait attiré l'attention des autorités sur divers problèmes posés par Dinosaures Park (courrier : 2 pages en date du 22/03/2021). Un nouveau courrier a été adressé à la préfète le 26 février 2024. La DDTM répond : « suite à votre courrier... je vous informe qu'un PV d'infraction a été dressé par M. le Maire d'Azur et transmis au procureur de la République pour plusieurs infractions aux règles d'urbanisme et absence d'autorisation de défrichement. Je vous invite à vous rapprocher de la mairie... » - La SEPANSO sollicite donc le maire...

05 04 : Moliets – la commune affiche l'arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement sur le parking de la plage.

05 04 : Moliets – La SEPANSO s'adresse une nouvelle fois à la préfète des Landes car Par communication sur son site « Facebook », la Mairie de MOLIETS informe que des travaux de « désensablement » seront effectués sur sa Plage principale à compter du 08 Avril 2024, un Arrêté Municipal devant être pris. Pourtant il n'a jamais été question de désensablement lors de la réunion de la commission départementale de la nature et des sites le 12 février 2024. La SEPANSO s'inquiète...

06 04 : Statutaire – La SEPANSO informe l'administration des changements décidés lors des Assemblées générales à Luglon le 30 mars : statuts ...

07 04 : Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité – un communiqué AFP fait état de la création de cet organisme. Un arrêté aurait été publié au journal officiel – Nous l'avons cherché en vain !

08 04 : Moliets – Comme la SEPANSO le craignait des engins de terrassement sont en action sur le domaine public maritime. La SEPANSO adresse un nouveau courriel à la préfète : « ... *Je vous invite à relire l'avis de la CADA en date du 30/08/2023 (P.J.). Nous persistons à demander copie des formulaires d'autorisation de circulation sur le DPMn déposés par la Mairie de Moliets de 2020 à 2022 pour les travaux engagés afin de détourner le courant d'Huchet. Sept mois après l'avis de la CADA qui exigeait une réponse sous trente jours, aujourd'hui je vous prie de bien vouloir m'apporter réponse sous huitaine. Et puisqu'il y a des travaux en cours actuellement, je vous prie de bien vouloir m'adresser également copie du formulaire pour ces travaux ou bien de faire dresser PV pour travaux sans autorisation. D'avance merci pour votre diligence....* »

08 04 : Mimizan – Instance 23BX02563 – La SEPANSO reçoit copie du Mémoire en défense présentée par l’avocat de la commune (10 pages)

08 04 : THT France-Espagne – Instance 2400574-4 - Me Sébastien Le Briero adresse un courrier (1 page) au Tribunal administratif de Bordeaux suite à l’ordonnance de référé n° 24020088-7 du 5 avril : « ... Je vous confirme s’il en est besoin que mes clientes maintiennent intégralement leurs demandes d’annulation et condamnations dans la présente instance. Je constate ici qu’à la date de ce jour, soit près de deux mois après votre lettre du 16 février 2024 (lettre R611-11-1 CJA) et près de trois mois après le dépôt du recours (le 22/01/24), aucun mémoire adverse n’est parvenu. L’État et la société RTE ne peuvent pas ici arguer d’une réception récente du recours car ce dernier leur a été notifié par LRAR dans les quinze jours suivant le dépôt du recours (cf. mon envoi vers votre Greffe du 31/01/24)...»

08 04 : Bordères et Lamensan – Destruction de haies en 2023 - La Préfète des Landes répond à notre requête sur la base de la réglementation existante au titre de la conditionnalité des aides de la politique agricole commune

08 04 : Courlis cendré – Intervention pour la protection de nicheurs.

09 04 : THT France-Espagne – Instance 2401120, 2401121, 2401122 – Le mémoire en défense de l’avocat de RTE a été enregistré au Tribunal administratif de Bordeaux : 184 pages + 83 pièces jointes.

09 04 : Mont de Marsan – conseil départemental de l’environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 2 pages.

09 04 : Mont de Marsan - commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

09 04 : Mimizan – Audience à la Cour administrative d’Appel – Me Ruffié a défendu les intérêts de la SEPANSO – Jean Dupouy a représenté la SEPANSO

10 04 : Onesse-Laharie – La SEPANSO souhaite que la préfète suive l’avis du Conseil National de protection de la nature en imposant une surface supplémentaire de compensation au porteur du projet Onagre (photovoltaïque)

09 04 : Moliets – chantier sur le domaine public maritime



10 04 : Piégeage – La SEPANSO attire l'attention de la DDTM sur la note de recommandations pour la prise en compte de la présence de la Loutre d'Europe, du Castor d'Europe et du Vison d'Europe dans les arrêtés d'interdiction de l'utilisation de pièges tuants rédigée par la SFEPM, l'OFB et la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Elle a pour objectif de rappeler la réglementation liée à l'interdiction des pièges tuants dans les zones de présence de chacune de ces trois espèces, et apporte des préconisations pour délimiter ces zones dans les arrêtés préfectoraux (Loutre et Castor d'Europe). Elle prend en considération les dernières données de répartition des trois espèces, ainsi que leurs caractéristiques biologiques et écologiques et leurs capacités de déplacement. Les liens utiles et contacts sont également renseignés. Version en ligne : [https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Recommandations\\_arrete\\_piegeage\\_2024\\_1.pdf](https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Recommandations_arrete_piegeage_2024_1.pdf)

11 04 : Le ministère de la Transition écologique a présenté la liste des 167 projets industriels (30% du nombre total) ou d'aménagement (50% d'infrastructures routières ou ferroviaires) affectés au contingent de 12.500ha dérogeant à la loi zéro artificialisation nette, laquelle prévoit de diviser par 2 les surfaces artificialisées entre 2021 et 2031. Tous les projets présentés au ministère y ont été intégrés, représentant 11.900ha. La Nouvelle-Aquitaine compte 13 projets pour 1.317ha. La liste fera l'objet d'un arrêté en fin de semaine en vue d'une consultation publique d'un mois. Une liste complémentaire de 257 projets qui ne devraient pas être terminés d'ici 2031 mais qui sont a priori éligibles a également été établie. N'est-ce pas de la dictature ?

11 04 : Loi d'orientation agricole – La SEPANSO écrit aux trois députés des Landes :  
*« Le projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture (LOA) a été présenté en Conseil des Ministres mercredi 3 avril. Le travail parlementaire a donc commencé. Nous sommes inquiets car ce projet de loi ne présente pas de cap clair et désirable pour l'agriculture française ; il passe à côté de ses objectifs de renouvellement des générations agricoles et surtout il ne permet pas de corriger les défauts induits par l'intensification des productions agricoles. Des échanges au sein de notre fédération nationale, mais aussi avec des producteurs de produits agricoles de consommation courante ont produit trois documents ci-joints :  
- note d'analyse globale du projet de loi : 17 pages (collectif Nourrir)  
- note sur la définition de souveraineté alimentaire : 10 pages  
- cahier d'amendements de France Nature Environnement : 17 pages  
La SEPANSO vous invite donc à prendre connaissance de l'ensemble des réflexions produites. Nous avons mis en copie les deux autres personnes qui représentent les Landes à l'Assemblée nationale pour respecter "la biodiversité parlementaire". Nous espérons sincèrement que le projet de loi sera très modifié dans l'intérêt de la majorité des agriculteurs qui sont à la tête de structures à taille humaine, mais aussi de l'ensemble des citoyens qui souhaitent consommer des végétaux et des animaux élevés convenablement... »*

12 04 : Pouillon – Instance 2201994 (antenne relais) – Le Tribunal administratif communique copie du mémoire en défense de l'avocat de TDF (2 pages + 6 P.J.) et clôture l'instruction au 29/04/2024.

12 04 : Azur – Ayant reçu du Maire la date à laquelle le procès-verbal avait été dressé (06/06/2023) la SEPANSO écrit au Procureur de la République de Dax : « ... Dans la mesure où Monsieur le Maire n'a pas reçu d'avis de classement sans suite, nous pensons que l'affaire est en cours. Par la présente la SEPANSO vous informe souhaite se constituer partie contre le(s) auteur(s) des violations des réglementations en vigueur. »

12 04 : Seignosse – réunion « Nouvel arial » - Jean-Pierre Lesbats et Christian Boireau ont représenté la SEPANSO

15 04 : Heugas – La SEPANSO attire l'attention de l'Office Français de la Biodiversité sur une mortalité considérable d'écrevisses et de poissons sur le fossé qui borde le chemin qui mène aux tonnes de chasse. Départ du chemin aux platanes de la départementale. Deux passages : entre les deux passages des écrevisses avaient été consommées. On craint pour les oiseaux nicheurs consommateurs dans ce secteur : spatules, hérons, aigrettes, cigognes... 4 décès de cigognes ont été constatés au niveau de la héronnière. L'OFB s'est déplacée aussitôt, mais tous les cadavres avaient été consommés !



16 04 : THT France-Espagne – Instance 2401122 – Le Tribunal administratif de Bordeaux enregistre le mémoire du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires : 18 pages sans pièce jointe.

16 04 – Ygos Saint-Saturnin – Instance 22BX01907 – En l'absence de preuve de fraude, la Cour administrative d'Appel rejette la requête la SEPANSO qui contestait le jugement du 27 avril 2022 du Tribunal administratif de Pau (transfert à Ygos 1 du permis accordé à Solarezo, puis à Rezo 24 et Ygos 2).

16 04 : Mimizan – Instance 24BX00368) - Mémoire en réplique de l'avocat de la commune : 3 pages + 1 pièce jointe.

16 04 : Seignosse – Suite à la réunion du 12 avril, la SEPANSO fait part de ses attentes au Président de la C.C. MACS : trois pages.

17 04 : Tartas – RYAM informe la SEPANSO que la production de bioéthanol va pouvoir commencer puisque les tests ont été positifs.

18 04 : réunion du Bureau CLE SAGE Adour aval – Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour la mise aux normes de l'autoroute A64 - Georges Cingal a représenté la SEPANSO - PV officiel : 22 pages – L'avis formule 5 recommandations et 2 réserves.

19 04 : Bayonne-Tarnos – Pollution des eaux : rejet d'acide sulfurique – Le procureur de la République du Tribunal judiciaire de Bayonne décide de ne pas engager de poursuites pénales à l'encontre de la société responsable de ce rejet. : « ... l'auteur des faits s'est depuis mis en conformité avec la loi... »

19 04 : Dax - Seconde réunion le 14 juin du comité de suivi environnemental pour l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne par le Golfe de Gascogne – Landes Aquitaine Environnement (Stop THT 40) a rappelé l'absence de réponse aux questions adressées par courriel le 02 février : « *De plus la norme prise en compte par les ARS est la recommandation du bureau privé ICNIRP qui avait initialement défini une norme à 40000 micro-teslas puis 400000 micro-teslas. Ce bureau d'étude ayant fait l'objet d'une commission européenne mettant en avant ses conflits d'intérêts, et recommandant aux états membres de ne plus utiliser ces normes mises en place par l'industrie, RTE avait pris la décision dans ce dossier de fixer cette norme antérieurement aux déboires de l'ICNIRP soit à 40000 micro teslas. Les ARS choisissent maintenant le chiffre de 400 000 micros teslas DONT ACTE ! Cette norme ne concerne que les effets thermiques des ondes émises par cette ligne.*

**Nous souhaiterions que les ARS nous indique la norme concernant les effets biologiques.**

... »

20 04 : Meilhan – Enquête n° 24106-25 (SEPANSO contre ARKOLIA INVEST 48) - Le Tribunal judiciaire de Bayonne nous informe que le pôle régional environnement analyse ce dossier.

21 04 : Hinx – A la Sénioriale, certains résidents demandent l’abattage de 8 pins - Un autre qui souhaite qu’ils soient conservés demandent des conseils. Nous lui conseillons de prendre contact avec la maire et de demander qu’un expert évalue les risques.

22 04 : Mimizan – Instance 23BX02563 – La SEPANSO réplique au mémoire de la commune transmis le 02 avril 2024 : 7 pages + 5 nouvelles pièces jointes.

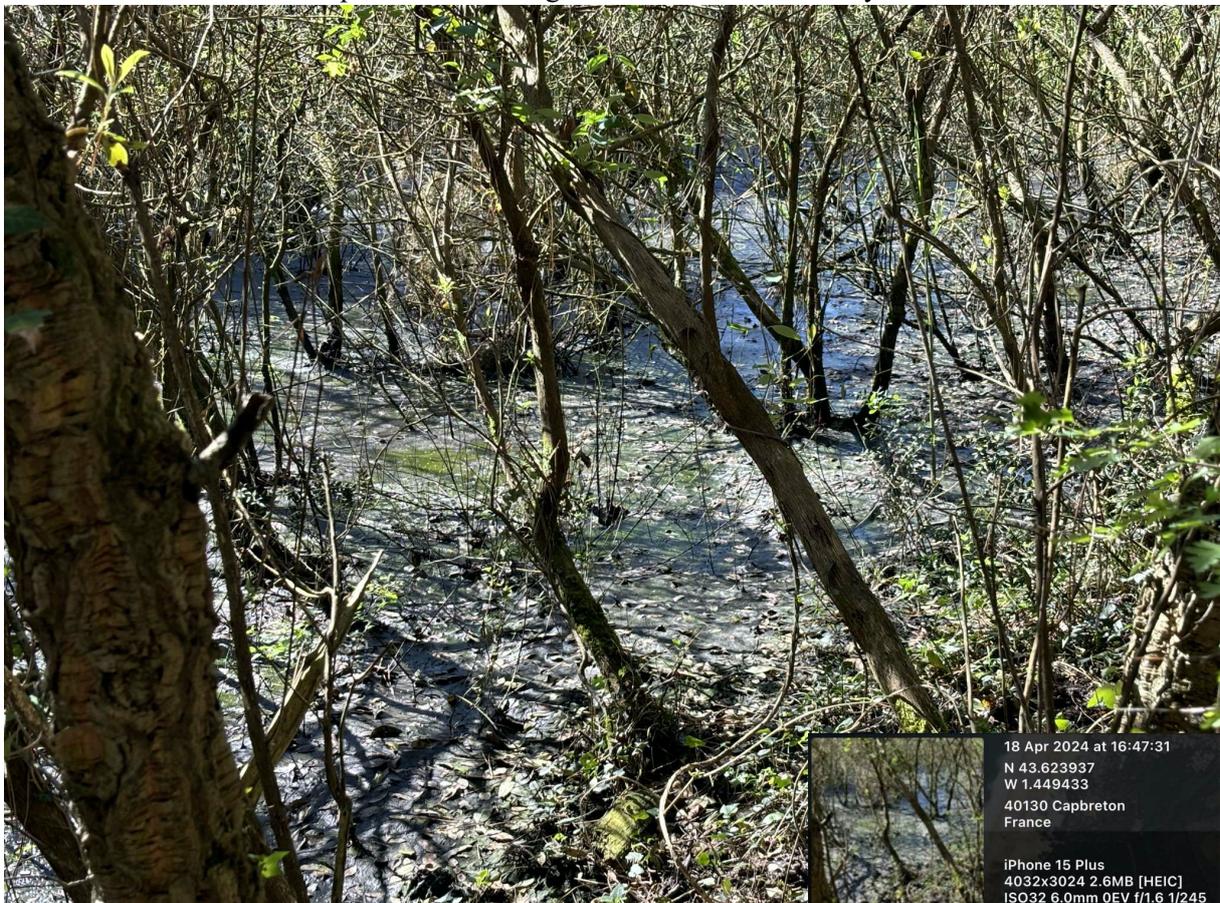
22 04 : Mimizan – Instance 24BX00368 - La SEPANSO réplique au mémoire de l’avocat de la commune (1 page) en renvoyant à ses écritures concernant l’instance 23BX02563

23 04 : Villeneuve de Marsan – La communauté de communes du pays de Villeneuve en Armagnac présente son Projet d’Aménagement et de Développement Durable – Georges Cingal n’a pas pu assister à cette réunion.

23 04 : Messanges – Un citoyen réagit aux propos de la préfète, reproduits dans Sud-Ouest le 16 avril : « Les élus ont déjà des leviers importants: ils ont la maîtrise du foncier ». Et j’illustre par les faits de la chronologie ci-après (1 page)... Vous avez raison, Madame la Préfète, le Conseil municipal de Messanges avait parfaitement la possibilité d’acquérir en 2015 - 2016 des terrains agricoles à prix négociés avec les pouvoirs de la Safer Landes au profit de la commune ou de la Communauté de Communes MACS qui a la responsabilité du *Plan Local Habitat*, pour faire construire des dizaines de logements à vocation sociale dont des résidents actifs ou retraités de la commune à revenus modestes ont besoin... »

23 04 : Meilhan – La SEPANSO demande communication de documents.

24 04 : Capbreton – La station de traitement des eaux usées rejette des effluents dans le la zone dunaire - La SEPANSO adresse une plainte au Pôle régional environnement à Bayonne



24 04 : Projet d’arrêté relatif à la mutualisation nationale de la consommation d’espaces naturels, agricoles et forestiers des projets d’envergure nationale ou européenne d’intérêt général majeur - Consultation du 12/04/2024 au 02/05/2024

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-relatif-a-la-mutualisation-a3013.html#forum1040598>

**Des promesses environnementales non tenues :** *Ceux qui ont cru que la Loi Climat & Résilience (août 2021) permettrait d'enrayer l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers tombent de leurs chaises. Alors que déjà 12500 ha étaient sortis du dispositif pour des projets d'envergure nationale et européenne, le gouvernement sort du dispositif 11900 ha. Et ce n'est certainement qu'un début puisque le projet de décret offre au gouvernement quasiment toute latitude pour décider en lieu et place des citoyens. Cette situation est totalement inacceptable puisqu'on découvre souvent a posteriori quelques manoeuvres visant à orienter les prises de décisions et les exemptions à tire-larigot. Nous sommes d'autant plus en colère que la plupart des projets validés par le gouvernement avaient fait l'objet de critiques fondées de la part des membres de Convention Citoyenne pour le Climat (cf leurs 149 propositions : <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>). En fait, les Français ont droit à une caricature de démocratie participative. Je fais partie de ces militants associatifs qu'on n'écoute guère, sauf semble-t-il sur leurs lignes téléphoniques. Pire encore maintenant on assiste à des contournements de la démocratie représentative puisque les "grands choix énergétiques seront fixés par décret" alors que chacun peut constater diverses erreurs stratégiques : des investissements pour des installations nucléaires polluantes dont les prix ne cessent de grimper, des grands travaux d'autant plus inutiles que les Français vont devoir modérer leurs dépenses...Le projet de décret présenté ne mérite qu'une chose : la poubelle !*

25 04 : Mont de Marsan – Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage – Georges Cingal, souffrant, a demandé à être excusé.

25 04 : Ygos Saint-Saturnin – Instances 22BX00537 – Me Ruffié transmet à la Cour administrative d'appel une note d'information de la SEPANSO qui conclut : « *Monsieur Labatut actionnaire majoritaire de la société SOLAREZO ne peut pas intervenir en lieu et place du mandataire judiciaire. Il devait attester qu'il n'était pas l'une des personnes visées par l'interdiction d'acquiescer au mandataire qui devait, lui, en rendre compte au Juge Commissaire. La légèreté du mandataire ne saurait diminuer celle de l'incompétence du Juge Commissaire qui n'a pas sollicité l'avis du parquet. Il ne peut acter la demande d'un acte administratif de la société SOLAREZO. Nous constatons vu ce dossier qu'il a demandé la modification de l'autorisation de défrichement en grief en totale illégalité, la Fédération SEPANSO demande l'application du code 40 de la procédure pénale conformément à la note en délibéré du procureur de la République de Dax.* »

25 04 : Bougue – La SEPANSO demande à Me Ruffié de demander copie du dossier transmis par la gendarmerie au Procureur de la République de Mont de Marsan

25 04 : Cagnotte – Projet d'installation d'une antenne-Relais chemin de Maye – Le maire invite les habitants à une réunion publique – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

26 04 : Mont de Marsan – Comité interdépartemental de la ressource en eau du sous-bassin Adour – Georges Cingal a assisté à cette réunion.

26 04 : Moliets – La SEPANSO adresse la photo de la plage : les marées ont fait disparaître les énormes tas de sable (cf photo prise le 09/04/2024 reproduite ci-dessus)

## **Documents :**

### **Graines et plants forestiers : conseils d'utilisation des ressources génétiques forestières**

<https://agriculture.gouv.fr/graines-et-plants-forestiers-conseils-dutilisation-des-ressources-genetiques-forestieres>

**Le 9 avril 2024, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné la Suisse pour « inaction climatique ».** L'arrêt fait jurisprudence et pourra servir dans les 46 pays signataires de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. La Cour a précisé ce qu'il faut faire : un Etat doit avoir des objectifs précis en matière de réduction de réduction de gaz à effet de serre, un budget bas carbone ou une méthode équivalente de quantification des futures émissions de GES, et enfin un mécanisme de suivi pour vérifier que ses objectifs sont atteints. La SEPANSO salue la détermination des « Aînées pour le Climat »

**Prévention des feux de forêts : des OLD renforcées**

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article9392>

**De la politique de drainage à la reconquête des fonctionnalités naturelles : Comment retenir l'eau dans nos territoires ? [Publi-info]**

<https://www.sudouest.fr/publi-infos/publi-infos/de-la-politique-d-assainissement-hydraulique-a-la-reconquete-des-fonctionnalites-naturelles-comment-retenir-l-eau-dans-nos-territoires-publi-info-19368334.php>